

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC168

présenté par

Mme Thomin, M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et Mme Rouaux

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole contribuent par la formation continue l'insertion dans l'agriculture des personnes en reconversion professionnelle. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure dans les politiques d'orientation et de formation en matière agricole l'insertion dans l'agriculture des personnes en reconversion professionnelle par la formation continue.

Le rapport contemporain au travail tend à mettre fin aux parcours professionnels en silo. De plus en plus de nos concitoyens, par quête de sens, opèrent des reconversions professionnelles. Il est donc possible d'utiliser ces considérations sociologiques contemporaines comme un moyen de résoudre la problématique du renouvellement des générations en agriculture en proposant une offre conséquente de formation agricole aux personnes travaillant hors de ce secteur afin de susciter des vocations nouvelles.